

Un maintien difficile des débouchés pour les vins français

Des marchés viticoles plus fragiles

Depuis quelques d'années, la consommation de vin tend à se stabiliser sur le marché français. Mais les exportations ne suffisent plus à assurer le succès de l'ensemble des vins d'appellation.

Baisse de la consommation, désintérêt pour les vins « courants¹ », concurrence des nouveaux pays producteurs. La viticulture française est de plus en plus souvent présentée sous un jour morose. Ce constat est pourtant trop simpliste. La consommation de vin a fini par se stabiliser après les fortes baisses enregistrées lors des années soixante-dix et quatre-vingt. Les ventes de vins de pays

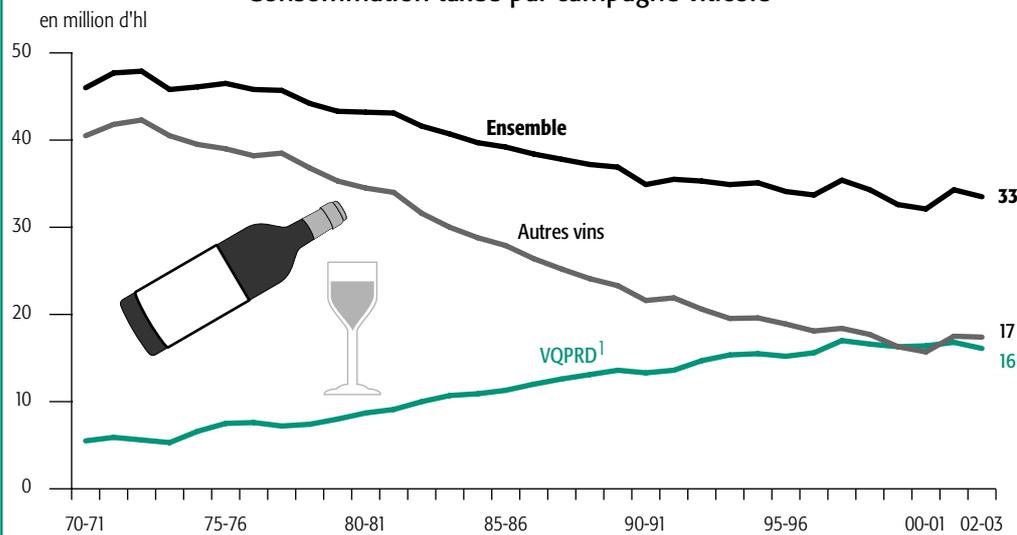
résistent aussi bien que celles des vins d'appellation. Les difficultés rencontrées à l'exportation ne concernent pas toutes les productions. Si les vins d'appellation « tranquilles » sont les plus touchés, les ventes de champagne se portent bien. Et les progrès accomplis par les vins australiens, sont surtout sensibles sur le marché britannique.

Une demande qui peine à se stabiliser

L'essentiel se passe encore sur le marché national pour les quelque 100 000 viticulteurs français. D'où leurs tentatives actuelles pour y relancer leurs ventes. Sur la période 1998-2002, elles représentent en moyenne annuelle 34 millions d'hectolitres sur les 57 millions récoltés. Les importations sont proches de 5 millions d'hectolitres, et environ 15 millions d'hectolitres ont vocation à être exportés. Près de 70 % sont destinés à l'Union européenne, le reste partant en priorité aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Suisse. Entre 1975 et 1990, la consommation intérieure² de vin a baissé de 24 %, soit 1,5 % en moyenne ➤

La consommation se stabilise depuis les années quatre-vingt-dix

Consommation taxée par campagne viticole



Source : Direction générale des Douanes et des droits indirects

1. Vins de table sans indication géographique.

2. Consommation taxée par les Douanes.

Pour en savoir plus...

■ « Vins français : une suprématie fragile », *Agreste-Primeur*, n° 95, juin 2001.

■ « Recensement agricole 2000 - Viticulture », *Agreste-Cahiers*, n° 3, octobre 2002.

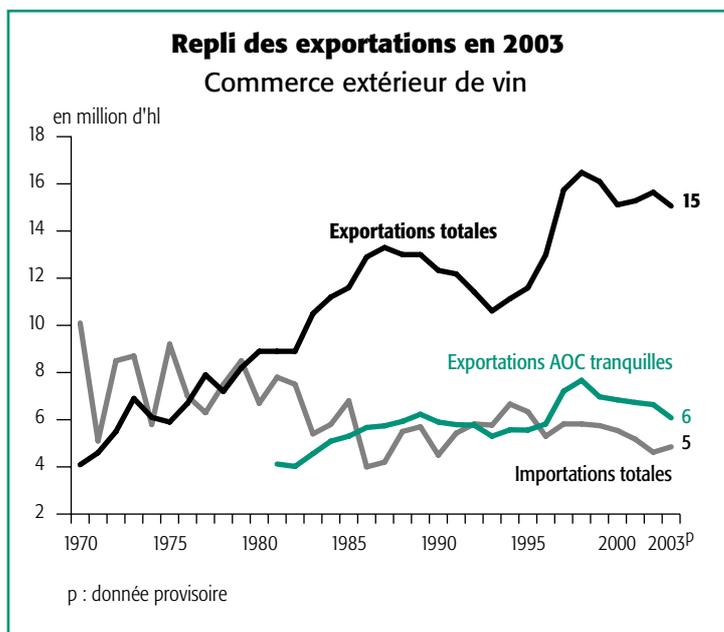
■ « Diversité des comportements individuels de consommation de vin en France et scénarios d'évolution du marché », *Onivins Infos*, n° 93, mai 2002.

ainsi que les sites Internet du Scees : www.agreste.agriculture.gouv.fr et de l'Onivins : www.onivins.fr

➤ annuelle. Elle est ainsi passée de 104 litres par habitant et par année en 1975 à 73 litres en 1990. Elle est aujourd'hui proche de 57 litres par habitant et par an. Cette baisse provient des nouvelles habitudes des acheteurs. Les consommateurs réguliers se font plus rares. L'Office national interprofessionnel des vins (Onivins) en recenseait 24 % dans la population de plus de 14 ans en 2000, soit deux fois moins qu'en 1980. Avec l'évolution des styles de vie, les consommateurs occasionnels et ceux qui ne prennent jamais de

Les consommateurs occasionnels sont plus nombreux

vin sont de plus en plus nombreux. Durant les décennies soixante-dix et quatre-vingt, la baisse de la consommation ne concernait que les vins de table. Les achats de vins d'appellation progressaient constamment. Mais depuis le début des années quatre-vingt-dix, la baisse de consommation des vins « courants » s'est ralentie sous l'effet d'un relatif succès des vins de pays. Elle paraît



Source : Agreste - Douanes

d'ailleurs stoppée depuis quelques années. La consommation de vin évolue de façon plus chaotique depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. La création du marché européen en 1993, l'ouverture du tunnel sous la Manche qui a engendré des approvisionnements massifs des Britanniques à Calais, la communication sur le « *French Paradox* » vantant les bienfaits d'une consommation modérée de vin, ont constitué autant

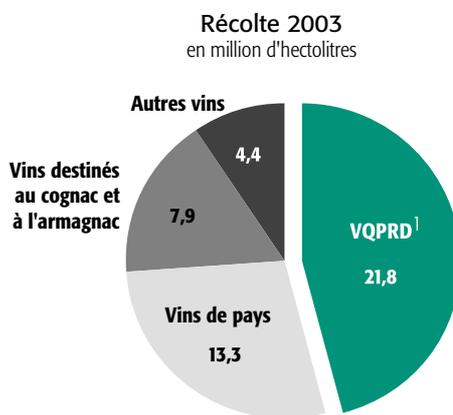
d'événements qui ont relancé les ventes. Depuis 1999-2000, les consommations des vins de table et de pays comme des vins d'appellation se stabilisent au même niveau : elles sont toutes deux proches de 16 millions d'hectolitres.

Des exportations en panne

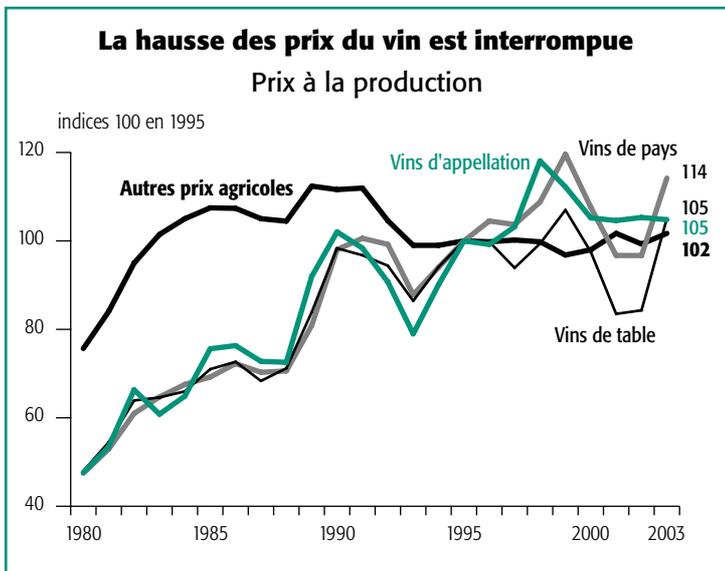
Longtemps moteur des ventes de vins, les exportations ne progressent plus. Elles avaient régulièrement augmenté depuis 1970, à l'exception du début des années quatre-vingt-dix, marqué par une récession économique mondiale. Autres éléments explicatifs : le gel de 1991 qui a fortement affecté la récolte, et des augmentations de prix comme celles du vignoble champenois. Les exportations ont atteint leur plus haut niveau en 1998 avec 16,5 millions d'hectolitres. Elles régressent doucement depuis, mais se maintiennent en valeur grâce aux ventes de champagne et de certains grands crus. Le repli des volumes exportés est surtout imputable aux vins d'appellation tranquilles. Les ventes de vin de table et de pays progressent doucement et celles de champagne sont plutôt dynamiques. ➤

La plus faible récolte des trente dernières années en 2003

■ Hormis l'année 1991 où le vignoble avait été affecté par le gel, la récolte 2003 est la plus faible depuis trente ans. Les 47,5 millions d'hectolitres produits sont en recul de plus de 16 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La production de vins d'appellation, AOC et VDQS, s'élève à 21,8 millions d'hectolitres soit 46 % du total récolté. La production des vins de pays atteint 13,3 millions d'hectolitres. Celle des autres vins, essentiellement des vins de table sans indication géographique, est de 4,4 millions d'hectolitres. Les volumes vendangés dans les vignobles aptes à la production de cognac et d'armagnac sont de l'ordre de 7,9 millions d'hectolitres. Avec des rendements élevés, ils représentent 17 % des volumes vendangés. La récolte 2004 devrait retrouver un niveau moyen.



1. Vins de qualité produits dans une région déterminée.



Source : Insee - Indice des prix des produits agricoles à la production (Ippap)

> L'année 2003 est marquée par une baisse sensible des exportations de vins d'appellation tranquilles. Elle atteint 6 % vers les pays tiers et est sans doute liée au taux de change défavorable à l'euro. Mais le recul atteint aussi 10 % dans l'Union européenne dont 15 % en Allemagne, second client à l'exportation. Le repli des ventes d'AOC tranquille est toutefois modéré (- 2 %) au Royaume-Uni, premier marché à l'exportation des viticulteurs français. En 2003, les vins d'appellation français pâtissent d'un recul de la consommation dans les pays du nord de l'Union, de la canicule de l'été et d'un transfert des achats vers les vins de pays.

Concurrence australienne

Les vins français souffrent aussi de la concurrence des nouveaux pays producteurs tels l'Australie, l'Afrique du Sud, le Chili ou les États-Unis. Elle est particulièrement vive au Royaume-Uni, qui représente près de la moitié des achats européens auprès de ces nouveaux fournisseurs, loin devant l'Allemagne et les Pays-Bas. Sur les dix dernières années, les vins du Nouveau Monde, notamment ceux d'Australie, profitent pleinement de l'expansion du marché britannique. Leurs

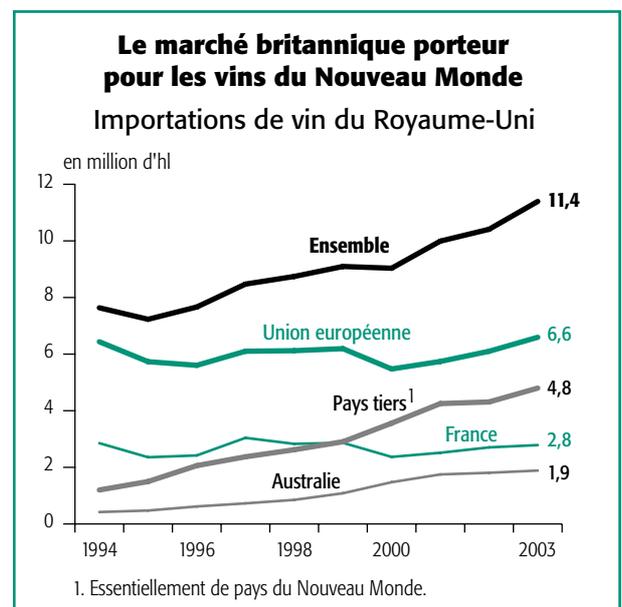
ventes augmentent en moyenne de 5 % par an depuis 1990. Sur la période, les ventes françaises se maintiennent seulement. Le marché allemand reste plus fidèle aux vins européens, italiens, français et espagnols. Le succès des vins aus-

L'offre française de vin est très segmentée

traliens au Royaume-Uni provient notamment d'une politique commerciale efficace et d'un marketing qui a orienté les techniques de production vers les envies des consommateurs. Ils bénéficient aussi de techniques de production et de vinification plus souples qu'en Europe. Ces vins, de goût constant, le plus souvent boisé, sont mis en valeur par leur cépage et sont souvent identifiés par des marques. Le modernisme du packaging est aussi un facteur attractif. L'offre française de vins est en comparaison segmentée avec des vins de table, de pays et 467 appellations recensées par l'Institut national des appellations d'origine (INAO).

Coup d'arrêt à la croissance des prix

Illustration des difficultés des vins d'appellation, leurs prix n'augmentent plus. De 1999 à 2003, les cours des AOC sont restés stables. Ils ont retrouvé leur niveau de 1997 avant l'envolée de 1998. Le réajustement à la baisse des bordeaux rouges a sans doute été l'élément moteur de la stagnation des cours. Le ralentissement de la demande conjugué à une augmentation de l'offre a fini par créer un certain déséquilibre sur ce segment de marché. Les excédents viticoles sont ainsi apparus dans certains vignobles, comme le Beaujolais puis plus récemment dans le Bordelais. Le vignoble revendiquant une appellation a progressé de 50 % en 30 ans. Les viticulteurs ont misé sur la mention AOC pour répondre à une demande réelle. Ils ont étendu les zones d'appellation déjà existantes, créé de nouvelles aires et transformé des vins de qualité supérieure (VDQS) en AOC. Le positionnement des AOC devient aujourd'hui plus difficile face aux vins de pays, qui offrent un bon rapport qualité-prix, comme face aux vins du Nouveau Monde. >



Source : Eurostat

> Soumis à des conditions de rendement moins strictes, les volumes et les prix des vins de table et de pays fluctuent davantage que ceux des AOC. Leurs cours étaient élevés en 1998 et 1999 en raison d'une bonne demande mondiale. Ils se sont effondrés en 2000 et 2001 pour cause de fortes récoltes. Ils se sont redressés depuis à la suite de petites vendanges. De 1980 à 2000, l'ensemble des prix des vins ont plus que doublé sur des marchés globalement équilibrés. Ils ont alors permis d'assurer de bons revenus aux viticulteurs. Sur ces vingt années, les cours des autres produits agricoles ont en comparaison augmenté de

30 %. Depuis 1996, le marché des vins se caractérise par des évolutions disparates en terme de prix. La croissance des cours français des deux décennies précédentes semble aussi être stoppée sur un marché mondial plus concurrentiel. Selon l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), les principaux exportateurs européens ont assuré 64 % des exportations mondiales en 2003, soit 10 % de moins qu'il y a vingt ans.

Christèle Rannou-Heim

Scees – Bureau de l'analyse de la conjoncture

Une offre très encadrée

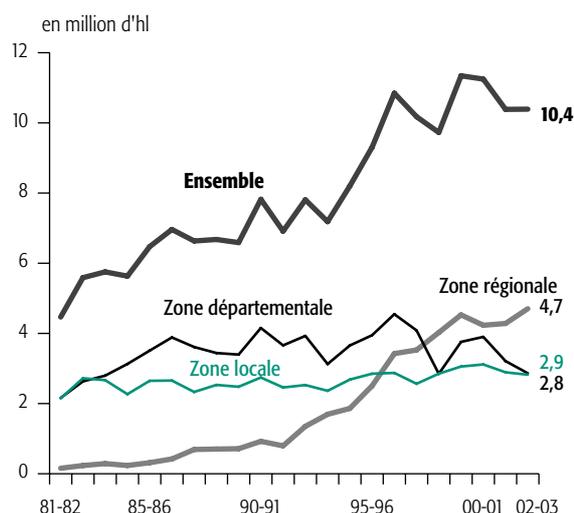
■ L'organisation commune de marché (OCM) du vin de l'Union européenne porte principalement sur les vins de table y compris les vins de pays français. Elle impose des restrictions en matière de plantation, mais autorise le renouvellement des vignobles épuisés. L'OCM prévoit des distillations obligatoires pour réguler l'offre. Ce sont les distillations des lies et des marcs. Ce sont aussi les distillations des « cépages à double fin » des vins de Charente au-delà d'un certain volume défini. Les produits issus des distillations sont pour l'essentiel incorporés à l'essence ou transformés en alcools de bouche. La réglementation européenne prévoit également des distillations facultatives, qui ne sont ouvertes qu'en cas de fort excédent comme en 2000 et 2001.

Le succès des vins de pays

■ Les modalités d'agrément et les règles de production des vins de pays figurent dans un décret datant de 1979. L'essor des vins de pays s'est inscrit dans le cadre d'une politique européenne de restructuration du vignoble. Des aides ont été versées aux viticulteurs qui s'engageaient à améliorer leur encépagement. Ces vins sont personnalisés par une provenance géographique. Elle peut être **départementale** comme les vins de pays de l'Aude, **régionale** comme les vins de pays d'Oc, ou encore à dénomination de **zone** comme les vins de pays des Côtes de Gascogne. Les vins départementaux ont longtemps dominé le marché. Ils sont dépassés depuis 1997 par les vins de pays régionaux.

■ Le succès des vins régionaux provient notamment de ce qu'ils mettent souvent en avant la mention de leur cépage. La réglementation française limite cette mention aux vins issus d'un cépage unique. Sur 10 millions d'hectolitres agréés en vins de pays sur la campagne 2002-2003, la moitié comportent la mention du cépage. Ils proviennent à 80 % des zones régionales, pour 15 % de zones départementales et pour 5 % de zones locales. Les principaux cépages des vins rouges et rosés sont le merlot, le cabernet-sauvignon et la syrah. Le chardonnay et le sauvignon sont les plus représentatifs des vins blancs.

Volumes annuels agréés en vins de pays



Source : Office national interprofessionnel des vins